Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900484-20260629-DEL202647-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EDERN

Date de convocation
23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation :
23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18

Solenn Cœur-Le Meur ne participe pas au vote

DEL 2026-47

OBJET

REGULARISATION TERRAIN TY FLEHAN

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, Maire

Etaient présents : Solenn CŒUR – LE MEUR, Pierre-Yves CHOSSEC, Stéphanie CORRE, Jean-Paul COZIEN, Dominique DILOSQUET, Pierre-Alain FEREC, Camille GUILLOUX, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, Samuel LARDEUX, Cyrille LE GUEN, Daniel MAZE, Andrée PAUGAM, Alain QUEAU, Patrice RANNOU, Christelle TREUT

Étaient absentes et représentées : Sandra BOUCHER et Maryline RIVIERE

Secrétaire de Séance : Dominique DILOSQUET

Dans le cadre d'une cession, Mme Cadec souhaite régulariser une situation et céder à titre la parcelle cadastrée ZO116 à la commune. Comme on peut le voir sur le plan, la parcelle est totalement sur le domaine public.

Il est proposé d'accepter la cession à titre gratuit au bénéfice de la commune de la parcelle cadastrée ZO116.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la cession à titre gratuit et d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à la régularisation.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul COZIEN.

MAIRIE D'EDERN (FINISTÈRE)